



Lettre ouverte au Président d'EDF

Le Japon vit une catastrophe humaine sans précédent de par son ampleur et le cumul des événements. Parmi eux, l'endommagement de la centrale nucléaire de Fukushima dont nous ne connaissons pas encore les conséquences sur la santé des salariés, des populations et sur l'environnement suscite légitimement une émotion mondiale. La dispersion des produits radio actifs ne connaissant pas de frontières, les populations du monde expriment une crainte pour leur sécurité qui dépasse la solidarité envers les dizaines de milliers de victimes du tsunami. Cela confirme à l'évidence que le choix de la filière nucléaire civile productrice d'électricité doit être le résultat d'un vrai débat de société. La démocratie, la transparence des informations et la confrontation des points de vue scientifiques et sociaux doivent être au cœur du débat.

La France dispose du deuxième parc mondial de centrales nucléaires avec 58 réacteurs en fonctionnement, un en construction à Flamanville et un en projet à Penly. EDF est le premier électricien et exploitant mondial ce qui confère à l'entreprise une place et une responsabilité particulières.

Filière industrielle de première importance dans notre pays, la filière nucléaire civile est avant tout le résultat d'une construction et d'une aventure humaines qui associent chercheurs, ingénieurs, ouvriers, techniciens, cadres et employés de tous métiers, salariés d'EDF, mais aussi ceux du CEA, de l'IRSN, de l'Andra, de l'ASN... des multiples entreprises dites sous-traitantes qui assurent la maintenance des centrales. Ils sont tous légitimes à avoir et à donner un point de vue sur tout ce qui concourt à placer la sûreté nucléaire comme priorité absolue dans les choix de l'entreprise conceptrice et exploitante qu'est EDF.

Votre adresse aux salariés du 15 mars dernier, avec ses déclinaisons sous forme « d'éléments de langage » dans diverses unités de l'entreprise nous choque profondément. Elle exhorte les salariés à se transformer en VRP de la bonne parole vis-à-vis de l'extérieur. Nous devrions tous nous convaincre qu'EDF étant une entreprise responsable, il ne peut donc rien arriver. L'encadrement est le premier visé par cette injonction managériale.

Cette posture est aux antipodes de ce que la situation du Japon nous enseigne. La seule réponse à apporter dans l'entreprise pour garantir la sûreté vis-à-vis d'un risque nucléaire majeur est de permettre que s'exercent à tous les niveaux de responsabilité l'esprit critique, la contradiction, la confrontation des points de vue, le droit de refuser un ordre qui paraît compromettre la sûreté. Et cela sans crainte d'être mis sur la touche professionnellement, sanctionné ou licencié. C'est la raison d'être du statut des personnels des IEG, conçu pour protéger les agents du licenciement arbitraire.

Une protection que les salariés de la sous-traitance revendiquent car ils n'acceptent plus des conditions sociales à deux vitesses dans cette industrie à risque pour la santé des salariés.

Le sens de votre lettre traduit une dérive managériale que nous contestons depuis plusieurs années dans l'entreprise et singulièrement dans la production nucléaire.

Certes, l'exploitation d'une centrale nucléaire nécessite le respect de règles professionnelles strictes. Mais ce n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression de l'encadrement dans l'entreprise, bien au contraire ! L'autonomie dans le travail et la liberté de parole doivent permettre de disputer – en amont - les choix techniques, budgétaires, managériaux et d'organisation du travail. C'est cela qui confère aux règles à respecter leur robustesse et qui apporte aux salariés la confiance et la sérénité de travail nécessaires à ce type d'industrie.

Depuis plusieurs années, la prédominance des résultats financiers de l'entreprise, des gages donnés aux actionnaires et aux marchés financiers sur la bonne marche de l'entreprise s'accompagnent d'une politique managériale et d'organisation privilégiant la disponibilité des centrales. Des interrogations existent quant à la priorité donnée à la sûreté, qui ne repose pas que sur la conception technique des centrales.

La Direction de l'entreprise a manifestement analysé les limites de ses choix et a récemment annoncé vouloir remettre la technique au centre du processus de travail ; c'est du moins l'affichage qu'elle souhaite promouvoir.

Il est à craindre cependant que votre empressement à vouloir imposer un comportement aux salariés de l'entreprise ne soit uniquement dicté par des considérations économiques et financières.

Au Japon, des voix s'élèvent pour mettre en cause le caractère privé de la société Tepco et les critères de gestion qui l'ont conduite à cacher par le passé des dysfonctionnements et peut-être à tarder, pour des considérations financières, à prendre la décision de noyer les réacteurs de Fukushima d'eau de mer pour les refroidir - cette procédure condamnant définitivement tout redémarrage.

Il est salutaire que le débat qui s'ouvre à la suite du drame japonais remette en perspective le statut et la maîtrise 100 % publics d'EDF. La cotation en bourse de l'entreprise avec le fonctionnement actuel des marchés financiers et des agences de notation est en soi incompatible avec la priorité accordée à la sûreté.

Vous aurez compris que nous attendons une autre réponse de l'entreprise à la crise de confiance qui s'annonce à l'égard de la filière nucléaire civile : une réponse en rupture avec les pratiques et orientations actuelles en matière de politique managériale, d'anticipation des embauches, de critères de reconnaissance des salariés, de prise en compte de leurs conditions de travail, de droit d'expression de l'encadrement, de statut du personnel de la sous-traitance et de dialogue social.

Contact

L'Ufict Mines Energie

la CGT des cadres et technicien-nes

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex

Tél : 01 56 93 26 50 - Fax : 01 56 93 26 67

E-mail : ufict@ufict.fnme-cgt.fr

Site Internet : www.energict-cgt.fr